



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 janvier 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 janvier 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentantes permanentes des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, la Suisse et les Émirats arabes unis, en étroite coordination avec le Royaume-Uni, écrivent en réponse à l'annonce faite le 21 décembre 2022 par les Taliban, selon laquelle l'accès aux universités publiques et privées était suspendu jusqu'à nouvel ordre pour les femmes et les filles afghanes, ainsi qu'à l'annonce faite le 24 décembre 2022 selon laquelle il était désormais interdit aux femmes de travailler dans des organisations non gouvernementales nationales et internationales en Afghanistan.

Nous condamnons sans équivoque ces décisions. Depuis août 2021, les Taliban ont annoncé une série de décrets qui excluent de fait les femmes et les filles afghanes de la vie publique, économique, politique, culturelle et sociale. Ces décisions sont une attaque directe contre l'égalité des genres et privent les femmes et les filles de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, notamment de l'accès à tous les niveaux d'enseignement. Elles constituent une violation des obligations de l'Afghanistan au regard du droit international des droits humains. Elles sont également la manifestation du refus persistant des Taliban d'honorer les engagements qu'ils ont pris envers le peuple afghan et la communauté internationale, qui aura pour conséquence une augmentation de l'isolement et de l'instabilité et une diminution de l'aide humanitaire.

La décision du 21 décembre, comme les décisions antérieures visant à restreindre l'accès des femmes et des filles afghanes à l'éducation, n'est en aucun cas compatible avec les enseignements de l'islam. En outre, la poursuite de l'effacement des femmes et des filles de la vie publique par les Taliban sape les fondements d'une société prospère, inclusive, stable et vivant en paix.

La décision du 24 décembre est également contraire aux principes humanitaires. Comme l'a déclaré le Secrétaire général le 24 décembre, l'aide humanitaire ne peut être effectivement acheminée que si un accès complet, sûr et sans entrave est donné à l'ensemble du personnel humanitaire, femmes comprises. Alors que l'Afghanistan fait face à des crises multiformes, que son économie est au bord de l'effondrement et que plus des deux tiers de la population afghane ont besoin d'une aide humanitaire, la décision d'interdire aux femmes de travailler dans des organisations qui fournissent des secours vitaux va exacerber les souffrances de la population afghane. Outre les



compétences essentielles dont disposent individuellement les travailleuses humanitaires, celles-ci jouent un rôle primordial dans la protection des femmes, des enfants et des communautés. En l'absence de personnel féminin, la population dans le besoin ne peut être atteinte que de manière sélective. Nous rappelons que le Conseil de sécurité a exigé dans sa résolution [2615 \(2021\)](#) que toutes les parties permettent l'accès humanitaire complet, sûr et sans entrave des acteurs humanitaires « quel que soit leur genre ». Une aide humanitaire efficace et respectueuse des principes humanitaires n'est possible qu'avec la participation de femmes et d'hommes travaillant ensemble pour aider tous les Afghans.

Ces décisions, contraires aux intérêts du peuple afghan, compromettent encore un peu plus les perspectives de dialogue international avec les Taliban et la possibilité d'un développement durable dans le pays. Les Taliban doivent immédiatement revenir sur ces décisions, honorer leurs engagements et respecter les droits des femmes et des filles, notamment leur droit de participer pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les sphères de la société afghane, de la vie politique et économique à l'éducation en passant par les espaces publics. Cela comprend le respect et la protection des travailleuses humanitaires, des défenseuses des droits humains et de la société civile.

La communauté internationale a dénoncé sans équivoque l'offensive des Taliban contre les femmes et les filles afghanes. Le Conseil de sécurité doit s'unir pour prendre des mesures concrètes et efficaces.

Compte tenu des derniers événements, les coprésidents consacreront en janvier la première réunion du Groupe informel d'experts de l'année à la situation des femmes et des filles en Afghanistan. Depuis la prise du pouvoir par les Taliban en août 2021, le Groupe informel d'experts s'est réuni deux fois pour examiner la situation des femmes et des filles en Afghanistan, en août 2021 et en février 2022.

Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Lana Zaki Nusseibeh**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Barbara Woodward**

La Représentante permanente de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Pascale Baeriswyl**
